

# Petits arrangements avec le niqab

> **Voile** Aéroports, banques, bijouteries ont appris à composer avec les rares femmes intégralement voilées que l'on croise en Suisse  
> Un hôtelier conseille d'être «naturel» avec ces femmes qui «sentent le regard d'autrui»

Valérie de Graffenried  
et Dejan Nikolic

Elles sont extrêmement minoritaires en Suisse mais reviennent sur le devant de la scène, malgré elles. Après le vote tessinois et la possibilité d'une initiative nationale demandant l'interdiction de dissimuler son visage, les femmes en burqa ou en niqab sont de nouveau au centre du débat public. Comment s'y prennent les autorités face à ces femmes lorsqu'il s'agit de procéder à des contrôles d'identité? Comment les bijouteries accueillent-ils ces clientes particulières? Petite plongée dans le monde parallèle du voile intégral.

## Dans les aéroports

Première situation, les aéroports. «J'ai été intrigué l'autre jour par une file de femmes en voile intégral devant le guichet d'une compagnie du Golfe, à l'aéroport de Cointrin. Elles devaient furtivement montrer leur visage à une agente, à une douzaine de mètres avant le guichet d'embarquement», témoigne, amusé, un passant. Théoriquement, lors de l'enregistrement de bagages en soute, une femme en niqab doit en effet prouver que son visage correspond bien à la photo figurant dans le document d'identité. Mais sans bagage en soute, elle peut très bien passer tout droit, en ne présentant que son titre de transport pour aller en «zone réservée». Bertrand Stämpfli, porte-parole de Genève Aéroport, le confirme: «Dans le cadre d'un voyage à l'intérieur de la zone Schengen, théoriquement, et d'un point de vue aéroportuaire, une personne voilée pourrait monter à bord d'un appareil sans avoir à se dévoiler.»

Mais certaines compagnies aériennes exigent que le voyageur soit bien celui qui a acheté le titre de transport et font procéder à des contrôles d'identité par leurs propres agents. Les situations sont donc très variables. «Si l'individu ne «sonne pas» en passant sous le portique, il n'a pas de raison d'être fouillé et on ne peut pas l'obliger à se dévoiler non plus, ajoute Bertrand Stämpfli. Et s'il sonne ou qu'il fait l'objet d'une sélection aléatoire, il sera fouillé dans une cabine affectée à cet usage, par une personne de son sexe s'il le demande.»

La généralisation des passeports biométriques, qui contiennent les empreintes digitales, sera un plus pour les femmes entièrement voilées: elles n'auront alors plus qu'à montrer leur doigt aux contrôles d'identité.

## Du côté des consulats

Lorsqu'une femme se présente vêtue d'une burqa au guichet d'un consulat suisse pour obtenir un document, que se passe-t-il? Elle doit pouvoir être identifiée par le personnel consulaire. «Si la personne le demande, l'identification sera effectuée par du personnel féminin et dans un endroit discret», précise un porte-parole du Département fédéral des affaires étrangères. Sur les photos des visas Schengen, la tête ne peut pas être recouverte. Une exception existe pour motifs religieux: le foulard laissant apparaître le menton, une partie du front et les joues est autorisé, mais pas le hidjab, le niqab, ni la burqa.

## Dans les banques

Autre situation, les banques. Les grands établissements bancaires de



Une femme en niqab dans une poste française, prête à se dévoiler pour prouver son identité. Depuis avril 2011, le voile intégral est banni des lieux publics en France. OCTOBRE 2009, CHOISY-LE-ROI

la place financière genevoise n'ont pas souhaité répondre aux questions du *Temps*. «Si une cliente se présente intégralement voilée, il est normalement prévu qu'une collaboratrice s'isole avec elle, seule ou accompagnée des autres titulaires du compte présents, afin de vérifier toutes les identités», déclare toutefois l'Association suisse des banquiers (ASB). Mais elle précise: «A notre connaissance, dans les sociétés traditionnelles, les questions financières sont plutôt l'apanage des hommes.» La probabilité de croiser une burqa ou un niqab dans une banque est donc faible.

## Les branches touristiques

Les chances d'une telle rencontre sont plus importantes dans une bijouterie. «Nous n'avons pas de consigne particulière, tout est question de bon sens, témoigne un vendeur de montres de luxe du quai des Bergues, à Genève. Lorsqu'une cliente se présente intégralement voilée, ce qui est plutôt rare, il faut éviter de la regarder comme une bête curieuse, mais la considérer comme n'importe quelle autre acheteuse potentielle.» Le plus important ne serait

pas le sourire de la propriétaire du porte-monnaie, mais son argent? «Les Moyen-Orientaux ne sont plus nos meilleurs consommateurs, comme il y a quinze ans, commente un autre horloger, situé sur la Rive gauche. Aujourd'hui, ils regardent beaucoup, sans acheter. Et quand ils achètent, ils veulent des rabais.»

Selon des calculs effectués par le *SonntagsBlick*, les touristes arabes rapporteraient environ 1,46 milliard de francs par an à l'économie suisse. Combien resterait-il après une interdiction du voile? «Ce serait la fin des haricots», réagit Nagatt Abdou al-Zuheiri. Pour la directrice de Middle East VIP, une société genevoise de conciergerie haut de gamme, une telle interdiction à Genève signifierait l'arrêt de mort de beaucoup d'entreprises touristiques actives sur le segment moyen-oriental. «Déjà que des destinations comme Londres ou Paris se font de plus en plus agressives dans le démarchage de cette clientèle», signale-t-elle. Et de préciser qu'une partie infime (moins de 2%) de ses clientes gardent leur voile une fois en Europe. «Pour la plupart des hôtels genevois, la clientèle arabe représente

jusqu'à 80% ou 90% de la clientèle estivale, indique-t-elle. Si vous ajoutez une telle mesure froissante à l'insécurité croissante et au vote sur les minarets, il faudra s'attendre à une hécatombe commerciale. Nos traditionnels visiteurs du Golfe s'empresseront d'aller voir ailleurs.»

José Silva, directeur du Four Seasons Hotel des Bergues, n'édicte aucun mot d'ordre à l'égard des clientes voilées. Si ce n'est qu'elles «sentent le regard d'autrui, comme n'importe qui d'autre», raison pour laquelle le responsable préconise à ses employés d'adopter un «comportement naturel» à leur égard. «Il n'existe par ailleurs aucune consigne particulière, comme celle de préférer le personnel féminin au masculin en chambre. D'ailleurs, la clientèle moyen-orientale ne le demande même pas», signale-t-il.

## Au sein des hôpitaux

Comme dans les banques, les questions sur le voile intégral suscitent un certain malaise aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG): notre interlocuteur finit par nous dire qu'à sa connaissance aucune femme en niqab n'a encore

abouti aux urgences et que, si c'était le cas, l'urgence médicale primerait sur toute autre considération. Du personnel médical féminin est mis à disposition dans la mesure des possibilités.

Contactée, Nora Illi, l'épouse du bras droit du controversé Nicolas Blancho, qui dirige le Conseil central islamique suisse, assure n'avoir jamais eu de problème dans sa vie de tous les jours avec son voile intégral. Elle était moins catégorique quand nous l'avions rencontrée en 2010, après la votation sur les minarets, où elle se disait menacée et ne jamais sortir seule. Aujourd'hui, la Suisse, qui s'est convertie à l'islam à l'âge de 19 ans, dit enlever son voile sans problème dans les hôpitaux en cas d'opération, et dans les chambres où les femmes sont généralement mises ensemble. «Si des visiteurs arrivent, je remets simplement mon voile», explique-t-elle. Nora Illi dit aussi se prêter au jeu sans diffculté lors de contrôles d'identité. «Les risques sécuritaires évoqués par des politiciens sont fictifs et ne sont utilisés que pour installer l'islamophobie dans la tête des gens», dénonce-t-elle.

# Renvois de requérants vers l'Italie décriés

> **Asile** L'OSAR dénonce la politique de Dublin et les conditions d'accueil précaires en Italie

«De retour dans l'Enfer de Dante.» L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) ne prend pas de pincettes pour faire état de son enquête sur les renvois de requérants d'asile vers l'Italie. La Suisse est le pays qui y renvoie le plus de migrants, en vertu des Accords de Dublin. Huit transferts sur dix. Fin mai, une délégation de l'OSAR s'est rendue à Rome et à Milan, histoire de juger comment les requérants «repris» par l'Italie étaient traités. Et les constats sont alarmants.

Selon l'OSAR, les requérants renvoyés vers l'Italie, lorsqu'il s'agit du premier pays par lequel ils sont rentrés en Europe, n'y obtiennent souvent aucune assistance. «Les personnes pouvant prétendre à une protection finissent dans la rue ou dans des maisons abandonnées, plongent dans la criminalité ou la prostitution», décrit Seraina Nufer, juriste de l'OSAR, membre de la délégation. «Naufragés sans espoir, ce n'est qu'une question de temps avant qu'ils ne reviennent en Suisse.» L'OSAR publie son enquête alors que l'Europe est encore sonnée par la tragédie qui s'est déroulée au large de Lampedusa. Elle a fait plus de 300 morts. «Un drame qui démontre que la Suisse doit agir», selon l'OSAR.

Car ces requérants ne sont pas

forcément des «réfugiés économiques» ou des personnes qui ne bénéficieraient de toute façon pas de la protection de la Suisse. C'est bien là que se situe le problème. Près de 64 000 réfugiés statutaires vivent déjà en Italie, et le pays reste une des principales portes d'entrée de l'Europe. Si les migrants, africains essentiellement, poursuivent souvent leur route vers d'autres pays européens en raison des conditions précaires auxquelles ils sont exposés, ils y sont généralement renvoyés, uniquement parce qu'ils sont des «cas Dublin».

## 3000 par année

A Milan, une attestation de domicile est systématiquement exigée pour déposer une demande d'asile, précise le rapport de 74 pages. A Rome aussi, le requérant doit présenter une adresse. Rien à voir avec le système des centres d'enregistrement de la Suisse. En Italie, l'enregistrement formel de la demande d'asile peut prendre plusieurs mois et, pendant cette période, aucun hébergement n'est proposé aux personnes concernées. Elles se retrouvent donc souvent à la rue. Des ONG s'occupent des «cas Dublin», via un système de conseils dans les aéroports de Rome-Fiumicino et de Milan-Malpensa. A Milan,

220 places d'accueil sont proposées. Très peu par rapport aux 3000 requérants environ que l'Italie doit réadmettre chaque année.

## Ne pas fermer les yeux

La délégation de l'OSAR s'est notamment rendue au Selam Palace à Rome, un bâtiment occupé par environ 800 requérants et clandestins livrés à eux-mêmes, essentiellement en provenance d'Afrique de l'Est. «Avec un cabinet de toilette pour 250 habitants», souligne Seraina Nufer. Et la difficulté de protéger les femmes des violences sexuelles.

Face à ces constats déjà souvent mis en exergue par d'autres œuvres d'entraide, l'OSAR exige des autorités suisses qu'elles ne renvoient plus de «cas Dublin» vers l'Italie en fermant les yeux. Mais qu'elles mènent des investigations précises pour savoir ce qu'il adviendra des personnes renvoyées, surtout pour les plus vulnérables. «Si la probabilité est grande que la personne renvoyée se retrouve dans la rue, il faudra renoncer à un transfert vers l'Italie», insiste l'OSAR.

Mais l'ONG ne fait pas que blâmer l'Italie. Elle dénonce une «politique européenne de cloisonnement» et lance un appel à une plus grande solidarité entre pays euro-

peins envers ceux qui se trouvent aux frontières de l'UE. Et qui doivent faire face à d'importants flux de migrants. «Pour éviter de pérenniser la honte de Lampedusa fustigée par le pape.» Un discours similaire à celui du président de la Commission européenne. Mercredi, José Manuel Barroso a appelé à une «plus grande coopération entre les Etats membres» pour que de nouveaux drames ne se reproduisent pas.

Contacté, l'Office fédéral des migrations (ODM) rappelle qu'une clause de souveraineté prévue dans le règlement Dublin laisse la liberté à chaque Etat de décider, s'il le juge nécessaire, de traiter lui-même une demande d'asile. «Des raisons humanitaires peuvent être invoquées, notamment pour des raisons médicales et/ou si la personne concernée nécessite le soutien de sa famille installée en Suisse», précise l'office, qui ne dispose pas de chiffres précis sur ces «exceptions». L'ODM a par ailleurs une personne détachée à Rome pour mieux suivre la situation sur place. Le Tribunal administratif fédéral a déjà pointé du doigt les manquements italiens. «Mais aucune violation systématique des règlements de l'UE par l'Italie n'a été constatée à ce jour», tient à préciser l'ODM. **V. de G.**

# Des frontaliers en colère bloqueront la frontière

> **Douanes** Polémique sur l'assurance maladie

Un groupe de travailleurs frontaliers français prévoit de bloquer le trafic à divers postes de douane franco-suisse vendredi dès 11h30. Paris a récemment décidé de supprimer le libre choix en matière d'assurance maladie à ses citoyens travaillant en Suisse, provoquant la colère de ces derniers.

«Toute la frontière franco-suisse peut être concernée par cette action», a indiqué jeudi l'adjoint d'état-major Attila Lardori, porte-parole de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Il confirmait une information publiée sur le site Arcinfo.

L'AFD observera le développement des événements et prendra des mesures en fonction de l'évolution de la situation. Le haut gradé n'a pas donné davantage d'informations quant à l'identité des manifestants «pour des raisons tactiques».

La police neuchâteloise, qui évoque quant à elle des travailleurs frontaliers, prévoit de mobiliser une patrouille en cas de problème. Du côté de Genève, la police ne disposait d'aucune information sur le sujet.

Plusieurs groupements de travailleurs frontaliers ont cependant

tenu à se dissocier de cette manifestation. C'est le cas notamment du collectif «Frontalier ou bien?» qui prévoit deux manifestations dans le courant du mois d'octobre. «Ces gens, dont nous ignorons l'identité, pénalisent l'ensemble des usagers de la route. Ils nous font beaucoup de tort en nous associant à leur mouvement», a indiqué une porte-parole de l'organisation.

## «Peu visible»

Même son de cloche du côté du Groupement transfrontalier européen (GTE), l'une des plus importantes associations de travailleurs frontaliers. «Nous pensons que l'opération sera peu visible de Paris», peut-on lire sur son site internet.

Ces organisations sont toutes deux opposées à la récente décision du gouvernement français de faire cotiser les frontaliers résidant en France et travaillant en Suisse à l'assurance maladie française et d'abandonner leur assurance privée.

Cette mesure, qui concerne quelque 169 000 personnes dont une minorité de Suisses, doit rapporter à terme quelque 150 millions d'euros (183 millions de francs) à la Sécurité sociale française. **ATS**